



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

Approvisionnement responsables en minerais et métaux,  
et perspectives d'application du règlement européen 3TG  
(étain, tantale, tungstène et or )

## Une approche raisonnable et raisonnée



**900** **120M\$** **4 Sites**

Collaborateurs

Chiffre d'affaires

France & Maroc

220 collaborateurs  
Fondé en 1966

Normandy, France  
Alcate-Lucent Until 12/2015



50 collaborateurs  
Fondé en 1978

Pays de la Loire (53),  
France



450 collaborateurs  
Fondé en 1982

Pays de la Loire (53),  
France

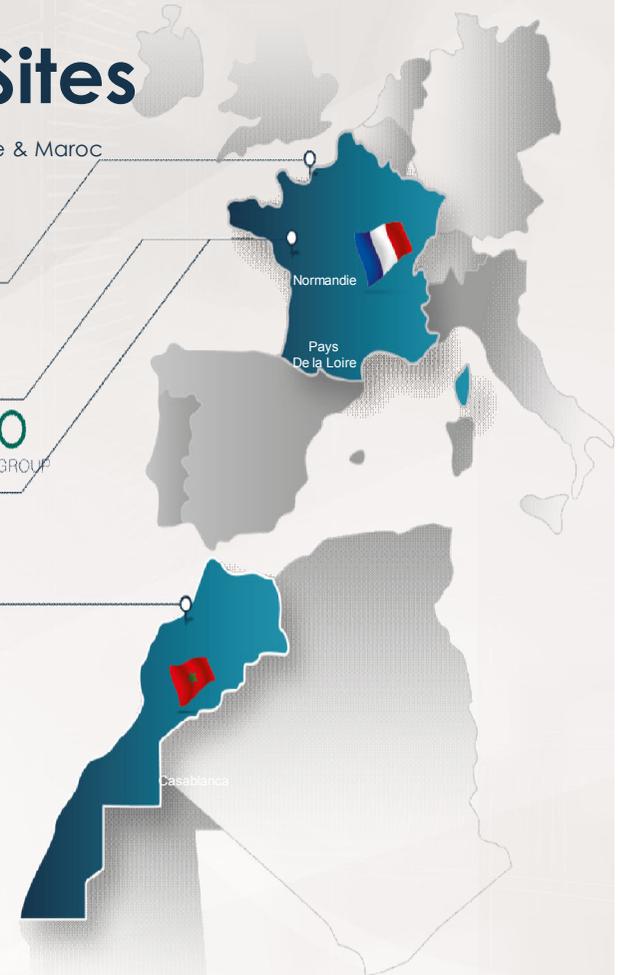


200 collaborateurs  
Fondé en 2002

Casablanca  
Maroc



**Certifications**



# Pourquoi prendre en compte le règlement ?

## La stratégie

**SelhaGroup** a comme modèle de stratégie de sa gouvernance la norme ISO 26000 qui guide sur l'application de la responsabilité sociétale des entreprises en prenant en compte dans son organisation (entre autres):

- **L'éthique de la stratégie achats, lutte contre la corruption,** 
- **Les droits de l'homme,** 
- **La lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.** 

**SelhaGroup** adhère au Global Compact

*Depuis 2014, Selha est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption »*

Chaque année le détail des actions mises en œuvre est répertorié dans la **CO**mmunication sur le **Progrès**, la COP.

NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL

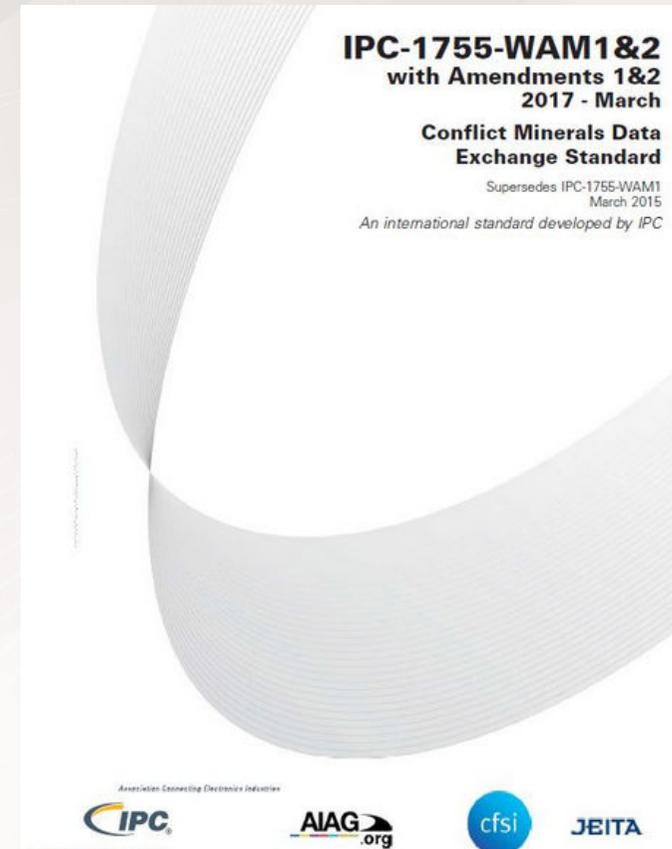


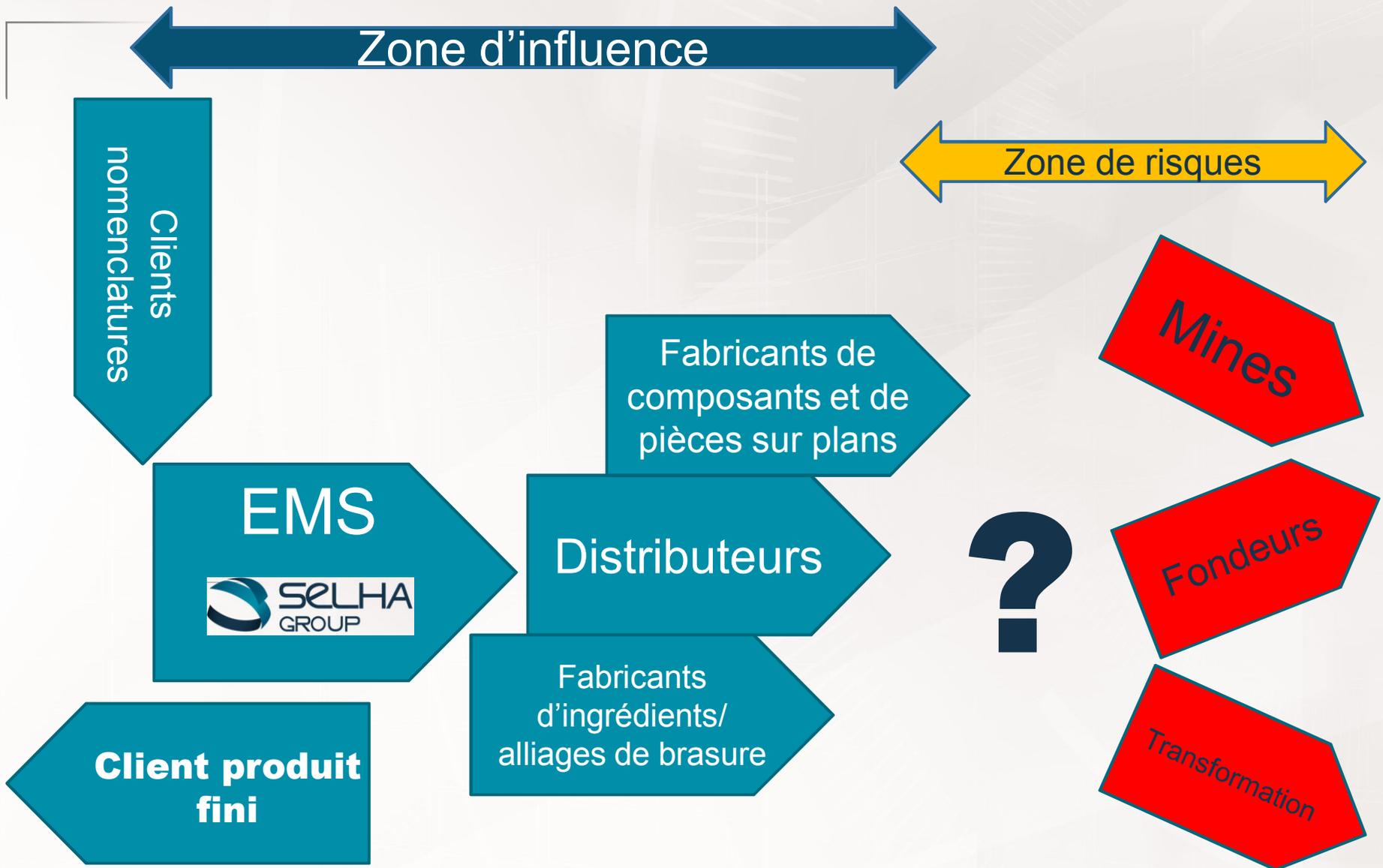
# Pourquoi prendre en compte le règlement ?

## Les exigences



**Association internationale qui rédige et édite des référentiels pour l'industrie électronique, SelhaGroup s'appuie sur ces normes comme support pour la mise en œuvre de ses process de réalisation, la formation ainsi que pour les critères d'acceptation des produits fabriqués. C'est donc en toute logique que pour déployer la stratégie de prise en compte des exigences du Conflict Minerals, le référentiel a été l'IPC-1755 WAM qui reprend les textes de la loi Dodd-Frank**





# Politique de SELHA GROUP sur les Minéraux Conflictuels (Conflict Minerals)



## Politique de SELHA GROUP sur les Minéraux Conflictuels (conflict mineral)

Ce document contient une déclaration de SELHA GROUP concernant les Minéraux Conflictuels contenus dans la réalisation de nos produits. Cette déclaration est basée sur des informations collectées auprès de la chaîne d'approvisionnement SELHA GROUP, de ses clients, de ses sites de production et des fournisseurs à travers le monde.

*Il y a une prise de conscience accrue de la violence et des violations des droits de l'homme dans l'extraction de certains minéraux dans une zone géographique décrite comme « Région Conflictuelle », qui est située dans une zone à l'est de la République Démocratique du Congo et des pays autour. La EICC (Electronic Industry Citizenship Coalition – Coalition Citoyenne de l'Industrie Electronique) et le GeSI (Global e-Sustainability Initiative – Initiative Globale e-Renouvellement) ont demandé à ce que les entreprises fassent preuve d'une conscience raisonnable pour leur chaîne d'approvisionnement afin de s'assurer que des métaux spécifiques ne proviennent pas de mines de la Région Conflictuelle, qui est contrôlée par des groupes militaires non gouvernementaux, ou des factions militaires hors la loi.*

*Les fournisseurs doivent se fournir auprès de fonderies qui ont été validées comme étant sans-conflit par une société indépendante d'audit du secteur privé.*

SELHA GROUP soutient les actions du EICC et du GeSI, dans un cadre global mais aussi par son engagement dans la mise en place d'une politique de responsabilité sociale et de développement durable (ISO 26000).

SELHA GROUP n'ayant pas de process de conception entend que lors du choix des composants ses clients et les bureaux d'études associés ont créé les nomenclatures en tenant compte de la réglementation.

La responsabilité de SELHA GROUP est de s'assurer que les ingrédients entrants dans la conception de ses process d'assemblages, en particulier les brasures à base d'étain sont extraits et transformés selon les recommandations de l'IPC -1755. SELHA GROUP a obtenu, ou est en phase d'obtenir des informations de ses fournisseurs de matières premières actuels sur l'origine des métaux utilisés pour la fabrication des produits de ses clients.

Sur la base des informations fournies par nos fournisseurs, SELHA GROUP n'utilise pas sciemment des métaux dérivés de la Région Conflictuelle dans ses process. Les fournisseurs de métaux utilisés dans la mise en œuvre de la production des produits des clients de SELHA GROUP doivent démontrer qu'ils comprennent et soutiennent les actions du EICC et du GeSI et ne fourniront pas sciemment des métaux spécifiques qui viendraient de la Région Conflictuelle.

SELHA GROUP s'appuie sur les déclarations des fournisseurs consultables sur leurs sites INTERNET et sur les documents écrits que ceux-ci diffusent en particulier l'enquête du EICC.

Pour ce qui concerne les composants ou les pièces sur plans, SELHA GROUP n'est pas concepteur des nomenclatures ni du choix des sources d'approvisionnement et agit en délégation d'achat. SELHA GROUP considère donc que l'enquête sur la provenance de l'or, de l'étain, du tantalum et du

tungstène, fournis ou utilisés dans la fabrication des composants ou pièces sur plan est de la responsabilité du concepteur. Le choix de cette politique n'a pas valeur de dédouanement de la responsabilité de SELHA GROUP mais bien parce que SELHA GROUP n'a pas le niveau d'information requis pour agir.

SELHA GROUP répondra donc aux rapports d'enquête suivant le modèle du EICC-GeSI Minéraux Conflictuels que dans le cadre des conditions énumérées ci-dessus.

SELHA groupe participe également à la veille réglementaire à propos de la mise en place d'une législation EUROPEENE pilotée par l'OCDE.

# Déclaration sur le site Source Intelligence



The screenshot shows the Source Intelligence website header with the logo on the left and navigation links: Solutions, Platform, Education, About, Sign in, and a Get A Quote button. The main content area features a white background with the heading "Conflict Minerals Reporting update:" followed by the subtext "April 27, 2018 - new CMRT 5.11 released to public" and a green button labeled "Learn more about the new CMRT". Below this is a dark grey banner with the text "Conflict Minerals Compliance Program" and a paragraph: "Whether your customers are asking you about conflict minerals compliance or you need to report to the SEC on your due diligence efforts for Dodd-Frank 1502, we've designed a comprehensive conflict minerals reporting program for you."



Select Language Preference Here:  
 請選擇您的語言:  
 서울말 언어를 선택하십시오:  
 表示言語をここから選択してください:  
 Sélectionner la langue préférée ici:  
 Seleccione Preferència de idioma Aquí:  
 Wählen sie hier die Sprache:  
 Selezionare el linguaggio de preferenza aqui:  
 Selezionare la lingua di preferenza qui:  
 Burada Dil Tercihini Belirligin:

# Conflict Minerals Reporting Template (CMRT)

Français



Revisión 5.11  
 April 27, 2018

Le but de ce document est de collecter des informations sur la provenance de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or utilisé dans les produits.

[Lien vers les Conditions générales](#)

Les champs obligatoires sont indiqués par un astérisque (\*). Consultez l'onglet Instructions pour savoir comment répondre à chaque question.

## Informations sur l'entreprise

Nom de l'entreprise (*):	SELHA Group
Périmètre de la déclaration (*):	A. Company
Description du périmètre:	EMS Assemblage de cartes électroniques, d'ensembles filaires et integration de calculateurs et d'ensembles électroniques.
Identifiant unique de l'entreprise:	Siret 325 893 790 00015 - APE 2612Z
Autorité délivrant l'identifiant unique:	
Adresse:	2 Rue de la Forge - CS 40078 - 53800 - Renazé
Nom du contact (*):	MARQUES Aurore
Email du contact (*):	<a href="mailto:aurore.marques@selhagroup.com">aurore.marques@selhagroup.com</a>
Téléphone du contact (*):	33235504141
Nom de la personne responsable de la déclaration (*):	LEBRET Lilian
Titre du représentant légal:	Technicien HSSE
Email du représentant légal (*):	<a href="mailto:lilian.lebret@selhagroup.com">lilian.lebret@selhagroup.com</a>
Téléphone du représentant légal:	33243091430
Date de la déclaration (*):	1-Mar-2019

## Répondre aux questions 1 à 7 suivantes pour le périmètre de la déclaration indiqué ci-dessus

1) Des 3TG sont-ils intentionnellement ajoutés ou utilisés dans le(s) produit(s) ou les processus de production ? (\*)

	Réponse	Commentaires
Tantale (*)	Yes	
Étain (*)	Yes	Pour l'assemblage et le brasage des composants
Or (*)	Yes	
Tungstène	No	

2) Reste-t-il des 3TG dans le(s) produit(s) ? (\*) (\*)

	Réponse	Commentaires
Tantale (*)	Yes	Le tantale se retrouve dans certains condensateurs et autres composants électroniques.
Étain (*)	Yes	L'étain se retrouve dans la plupart des composants électroniques.
Or (*)	Yes	L'or se retrouve sur certaines cartes électroniques à la demande des clients, mais également dans certains composants du fait de l'oxidation à l'air de ce minerai
Tungstène		



# Reporting CMRT sur le site des clients

## 2015 Conflict Minerals Compliance

- Introduction ✓
- Begin ✓
- CMRT Référence produit ✓
- CMRT Info ✓
- CMRT Périmètre ✓
- Société ✓
- Fonderies ✓
- CMRT Pièces jointes ✓
- CMRT Confirmation ✓

None of the information provided in these steps is visible to SCHLUMBERGER until all of the steps are complete.



## Conflict Minerals Reporting: Complet

✓ Votre réponse a été soumis.

Vous pouvez soumettre réponses supplémentaires à cette **2015 Conflict Minerals Compliance** Demande de renseignements de **SCHLUMBERGER** avant **Mar 31, 2016**.

[Créer une autre réponse](#)

# Mailing aux fournisseurs et fabricants



Direction Supply Chain

Objet : Minéraux de guerre  
N/Réf. : 20150101  
Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Renazé, le mardi 6 janvier 2015

Monsieur,

La réglementation européenne REACH sur les substances chimiques est en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007. La réglementation américaine relative aux minéraux de guerre (article 1502 de la loi Dodd Franck Act) depuis le 21 juillet 2010.

Utilisateur de vos produits/composants listés dans le fichier joint et souhaitant mettre en œuvre dans notre entreprise une traçabilité des produits soumis à ces réglementations, nous vous prions de nous faire parvenir au plus tard le 30 01 2015 :

- leur fiche de données de sécurité (REACH)
- l'origine des minéraux tantale, tungstène, étain et or qu'ils pourraient contenir (Dodd Franck Act).
- Le questionnaire ci-joint renseigné (ou tout autre document similaire que vous auriez déjà pu remplir)

Nous vous rappelons que la fiche de données de sécurité doit être fournie en français par le fabricant, l'importateur ou le distributeur, dès lors qu'une substance, un mélange ou un article sont mis sur le marché en France. Application de l'article R 4411-73 du Code du Travail et Article 31 du règlement REACH.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

# Contact



Jean-François MAHE

 [jeanfrancois.mahe@selhagroup.com](mailto:jeanfrancois.mahe@selhagroup.com)

 00 33 6 14 65 95 82

 [www.selha.fr](http://www.selha.fr)



 4 boulevard de l'Avenir  
53800 Renazé – France

 +33 (0)2 43 09 14 30



[www.selhagroup.com](http://www.selhagroup.com)